



APPEL À PROJETS POUR 2 JEUNES PHOTOGRAPHES

Résidence de création «Photographie & Sciences» du 1er mars au 30 avril 2021 à Toulouse

La Résidence 1+2 «Photographie & Sciences» est un programme culturel associant la photographie et les sciences, à vocation européenne, ancré à Toulouse.

Chaque année, la Résidence 1+2 rassemble trois photographes (1 photographe de renom + 2 photographes émergent.es) pour une résidence de deux mois. Durant ce temps, les photographes vivent ensemble et créent une œuvre personnelle et inédite. Le trio est soutenu dans ses recherches par des institutions universitaires (Université fédérale de Toulouse) et scientifiques (notamment grâce au partenariat avec le CNRS Occitanie Ouest, Cité de l'Espace, Pic du Midi,...) et des chercheur.es basé.es à Toulouse et sa métropole, ainsi qu'en Occitanie. Ils/elles sont également accompagné.es par un parrain ou une marraine appartenant au monde de la photographie ou des sciences. En associant la photographie et les sciences, la Résidence 1+2 produit, valorise et promeut une photographie d'auteur en lien étroit avec un patrimoine scientifique exceptionnel sur le territoire.

Le fruit de ce temps de création est présenté en octobre, sur trois supports différents (une exposition, un coffret de trois ouvrages dans une *Collection Toulouse*, un film de création de format 26mn). Une semaine inaugurale est organisée avec plusieurs temps forts dont le « Colloque national - Photographie & Sciences » où photographes, scientifiques, parrain ou marraine, journalistes et publics échangent lors de plusieurs tables rondes thématiques. La Résidence 1+2 œuvre ainsi pour que ce partage des savoirs créer une réflexion sociétale commune dans une dynamique collective associant tous les publics.

LA RÉSIDENCE 1+2 TOULOUSE "Photographie & Sciences"

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projets a pour finalité la sélection de deux jeunes photographes pour l'édition 2021 de la Résidence 1+2 Toulouse "Photographie & Sciences". Aucune limite d'âge n'est demandée.

Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.

> PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement collectif pendant deux mois.
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence.
- La production d'une exposition à hauteur de 2000 euros maximum. Les oeuvres créées sont exposées et un maximum de 3 à 6 d'entre elles, rejoignent le fonds d'oeuvres de la Résidence 1+2. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur.
- Les photographies constituant le fonds d'oeuvres pourront être exposées ou reproduites uniquement pour la promotion et le service pédagogique de la Résidence 1+2.
- Une rémunération de 750 euros par mois + 15 euros de per-diem pour chaque jour de présence effective à Toulouse.
- La publication d'un ouvrage, dans le cadre du coffret annuel de la résidence, aux Éditions Filigranes (https://www.filigranes.com/livre/12-lorigine-manquante/).
- 30 ouvrages individuels sont remis à chaque lauréat.e.
- Une équipe technique autour de chaque lauréat.e.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par les deux lauréat.e.s que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat.e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

> ENGAGEMENTS DU/DE LA LAURÉAT.E

- Le versement obligatoire de 15 euros de frais de participation au moment du dépôt de candidature.
 Virement bancaire sur le compte ci-dessous : Association Surfaces
 IBAN : FR76 1310 6005 0030 0052 2979 772
 BIC : AGRIFRPP831
- Chaque lauréat.e s'engage à être présent.e pendant les deux mois de résidence à Toulouse et à un certain nombre d'évènements organisés en 2021 à Toulouse, Paris et Arles.
- Le/la lauréat.e atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le/la photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteurs et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur oeuvre.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, les lauréats.es accordent à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteurs.es (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des journaux et magazines à l'occasion d'articles en écho à la Résidence 1+2.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la résidence.
- Chaque lauréat.e est attentif/ve à la mention "Résidence 1+2 (2021) Toulouse" pour toute publication ou évènement lié à la résidence.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

L'inscription implique pour le/la candidat.e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.

Dossier de candidature

Date limite de réception des dossiers :

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 19H

Les futurs lauréats.es seront sélectionné.e.s sur la qualité de leurs travaux précédents mais surtout sur la pertinence du projet proposé à Toulouse, sur la thématique "Photographie & Sciences".

La sélection des deux jeunes photographe de l'édition 2021 se fera en deux temps. Au côté de Philippe Guionie (directeur de la Résidence 1+2), le jury de pré-sélection et le jury final seront composés de personnalités issues du milieu institutionnel, photographique, scientifique, et de représentants de la presse spécialisée.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

- JURY DE PRÉ-SÉLECTION : dimanche 27 septembre (4 dossiers seront retenus).
- JURY FINAL : dimanche 11 octobre (entretien oral de 45 minutes).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un cv
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum)
- Un texte présentant sa démarche artistique (2000 caractères maximum)
- Une note d'intention très détaillée sur un projet "Photographie & Sciences" à réaliser sur le territoire de Toulouse : idées générales, pluridisciplinarité, perspectives.
- La fiche d'inscription, ci-jointe, faisant office de pré-contrat.

INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : contact@1plus2.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY DE PRÉ-SÉLECTION

Nom : Prénom : E-mail : Téléphone : Adresse : Code postal : /..../..../ Ville : Pays : Nationalité : Âge : Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

ANNONCE DES LAURÉATS > ÉDITION 2021 MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Pour toutes informations : contact@1plus2.fr

Tél: +33 (0)6 09 39 70 29

FACEBOOK: résidence 1+2
INSTAGRAM: residence1plus2
TWITTER: residence1plus2
LINKEDIN: Résidence 1+2

